

# HONORAIRES DE TRANSACTION

**Tarification applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.**

## TRANSACTION D'IMMOBILIER D'HABITATION

Durée des mandats : 3 mois (*sauf accords particuliers*)

Résiliation : Préavis de deux semaines

**Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur**

0 €	à	15 000 €	<b>Forfait de 1500€</b>
15 001 €	à	50 000 €	<b>12.00 %</b>
50 001 €	à	100 000 €	<b>10.00 %</b>
100 001 €	à	150 000 €	<b>8.00 %</b>
150 001 €	à	300 000 €	<b>6.00 %</b>
		à partir de 300 001 €	<b>5.00 %</b>

## TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Durée des mandats : 6 mois (*sauf accords particuliers*)

Résiliation : Avec un préavis de deux semaines

**Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur**

0 €	à	50 000 €	<b>15.00 %</b>
50 001 €	à	100 000 €	<b>10.00 %</b>
100 001 €	à	ET PLUS	<b>8.00 %</b>

## ESTIMATIONS DE BIENS

Pour un appartement .....	<b>180 € TTC</b>
Pour une maison .....	<b>300 € TTC</b>
Pour local divers .....	<b>600 € TTC</b>
Pour un local industriel .....	<b>1200 € TTC</b>

## POUR LA REDACTION DE BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15 % HT du loyer annuel hors taxe, et au mandant pour 15 % HT du loyer annuel hors taxe ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros H.T. (T.V.A. 20 %) au preneur et/ou 800 euros H.T. (T.V.A. 20 %) au bailleur. En cas d'une demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.